



MOT DU PRÉSIDENT

Pendant l'année qui s'est écoulée, la Commission pour l'expansion du commerce extérieur s'est surtout attachée à conseiller le ministre du Commerce extérieur, à mener des consultations avec des fonctionnaires et à surveiller les activités du gouvernement en matière de commerce extérieur. Elle a dû s'écarter de la voie empruntée au cours des deux premières années, alors que la priorité était accordée à des questions précises nécessitant une attention immédiate.

La Commission ayant ainsi délaissé la lutte ponctuelle pour un mode de fonctionnement davantage planifié, il est moins aisé de cerner les grandes questions à l'égard desquelles son influence s'est fait profondément sentir sur les décisions du gouvernement, mais sa contribution au processus décisionnel peut, en réalité, avoir été plus importante.

Cette transformation a également permis d'élargir le rôle des sous-comités créés pour mener les travaux ayant trait à chaque grande question. Les présidents et les membres de ces sous-comités ont accepté, dans chaque cas, de voir leur charge de travail s'alourdir sensiblement surtout si l'on considère le petit groupe de soutien à temps partiel que le Secteur de l'expansion du commerce extérieur du ministère des Affaires extérieures met à la disposition de la Commission. Celle-ci peut ainsi fonctionner avec un budget très réduit, mais ses membres doivent abattre un travail considérable. Leurs noms figurent à l'annexe II, et je désire souligner les efforts accomplis par chacun d'eux à ce chapitre.

Afin d'empêcher que leur participation ne devienne un fardeau, les membres sont remplacés après, en moyenne, trois années de service. Cette année, les membres sortants sont Liisa Nichol,